

Visa rédacteur	Hélène BOURDON / Emmanuel GIRARD
Visa diffusion	Patrick BERARD

**COMMISSION NATIONALE DES JUGES ET DES ARBITRES  
19-20 avril 2013  
CAMPANILE Nogent sur Marne**

## Les présents

### 1. Les représentants des commissions nationales

- Françoise SEILER, représentante la CNA Slalom
- Caroline JEHL, représentante la CNA Ocean Racing et Va'a Vitesse
- Frédéric GRUYELLE, représentant Hélène HAESEBAERT pour le Kayak Polo
- Maryse VISEUR, Membre de la CN Jugés et Arbitres
- Emmanuel GIRARD, Président de la CN Jugés et Arbitres

### 2. Le Bureau Exécutif

- Vincent HOHLER, Président de la FFCK (dimanche matin)

### 3. Le service Animation Sportive

- Hélène BOURDON, chargée de mission Animation Sportive
- Cyril NIVEL, Directeur sportif adjoint

## Les excusés

- Bernard BOUFFINIER, membre de la CN Jugés et Arbitres
- Edwige BAKKAUS, représentante la CNA Course en Ligne Marathon
- Malik LOUNIS, représentant la CNA Freestyle
- Hélène HAESEBAERT, représentante la CNA Kayak Polo
- Gaëtan MASSON, représentant la CNA Dragon Boat
- Laurent MANTEAU, représentant la CNA Descente
- Yann DURAND, représentant la CNA Waveski Surfing

## Ordre du jour

1. Remarques sur le compte-rendu de la CNJA des 9 et 10 février 2013
2. Validation du questionnaire d'évaluation de la partie Tronc Commun et des modalités
3. Travail sur le règlement du Corps Arbitral : définition des différentes fonctions de juges ou arbitres pour chaque discipline
4. Comparatif des contenus de la formation théorique et pratique de juges, arbitres et juges-arbitres (formation initiale au niveau national et interrégional)
5. Carte d'officiel sur une manifestation
6. Questions diverses : relecture des règlements sportifs – analyse des procédures de vérification / réclamation dans les règlements sportifs – Jugés internationaux : identification des besoins.

<b>1</b>	<b>INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DES JUGES ET DES ARBITRES</b>
<p>Lors de la précédente réunion du 9 et 10 février, la date de la réunion des 19 et 20 avril a été choisie en commun avec tous les participants, pourtant de nombreux membres sont absents (tous excusés). Il y a toujours le problème d'obligations (personnelles et professionnelles pour des bénévoles). Il est aussi facile de comprendre que les nouveaux présidents de CNA<sup>1</sup> sont en priorité sur l'animation, les nouveaux règlements et pas sur l'arbitrage. Pourtant, une personne a été nommée référent du corps arbitral pour chaque activité. Cette personne se doit de pouvoir se rendre disponible, surtout quand la date est choisie en commun. Vincent HOHLER et les CTS<sup>2</sup> référents seront alertés sur ce point pour un travail plus constructif de la CN des juges et des arbitres.</p> <p>De plus, un travail avait été demandé à chaque représentant du corps arbitral en liaison avec leur Commission Nationale d'Activité.</p> <p>A ce jour, seulement deux contributions sont parvenues à Emmanuel GIRARD, malgré une relance par mail et une autre, lors de la dernière commission sportive du 16 mars.</p> <p>Remerciements à Bernard pour la rapidité dans la rédaction du compte-rendu de la dernière réunion.</p>	
<b>2</b>	<b>VALIDATION DU QUESTIONNAIRE D'EVALUATION DE LA PARTIE TRONC COMMUN ET DES MODALITES</b>
<p>Aujourd'hui, la commission travaille sur la validation du Tronc Commun, en particulier sur le Questionnaire à Choix Multiples (mode d'évaluation). L'évaluation sur le règlement spécifique et le stage pratique restent du ressort de la Commission Nationale d'Activité.</p> <p>Le contenu de la formation tronc commun porte sur les statuts de la FFCK, les droits et devoirs des juges et arbitres, les règles générales.</p> <p>Pour ce QCM Tronc commun, composé de questions à choix multiples, de questions à choix simple et questions ouvertes, la note minimale pour l'obtention de cette partie a été fixée à 15/20, pour un temps d'examen d'environ 20 minutes. Une soixantaine de questions seront proposées au choix du formateur, pour arriver à un questionnaire sur 20. Les réponses et le barème de correction sont aussi proposés. Par contre, celui-ci ne devra pas être imprimé ni dupliqué, ni surtout diffusé. Dans une question à choix multiples, enlever des points si toutes les cases ont été cochées (0,5 ou 1 point par mauvaise réponse au regard de la notation ....). L'ensemble des questions est donc présenté aux personnes présentes. Certaines questions à choix multiples sont modifiées en cas de réponse ambiguë.</p> <p>Certaines questions devront évoluer dans les années futures, avec les nouveaux règlements et le nouveau Code du Sport.</p>	

<sup>1</sup> CNA : Commission Nationale d'Activité

<sup>2</sup> CTS : Conseiller Technique Sportif

<b>3</b>	<b>REDEFINITION DEMANDEE A CHAQUE COMMISSION SUR LES NIVEAUX A-B-C</b>
<p>Il a été décidé, il y a deux ans de différencier les juges et arbitres nationaux en trois catégories notées A, B et C. Aujourd’hui, ces niveaux sont clairement définis pour le Slalom et le Kayak-Polo. Pour toutes les autres disciplines, une définition claire est à faire sachant qu’il n’est pas obligatoire d’utiliser les 3 lettres si la discipline ne le nécessite pas. Le niveau régional reste de la compétence de chaque comité régional, tant pour la formation que pour la définition des niveaux et la gestion des juges et des arbitres. Toutefois, un rapport de formation et la liste des personnes ayant obtenu le diplôme de juge ou d’arbitre régional doit être envoyé au service sport du siège de la FFCK ainsi qu’au responsable du corps arbitral de la CNA concernée. Des consignes et des outils par rapport aux contenus de formation et aux niveaux à obtenir pourront être apportés par les Commissions Nationales de l’Activité concernée. Ce travail est de la responsabilité du référent du corps arbitral de chaque CNA.</p>	
<b>4</b>	<b>CONDITIONS DE FORMATION ET ADMISSION DES JUGES DANS LES DIFFERENTES DISCIPLINES</b>
<p><b>Kayak Polo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation régionale de table de marque : formation théorique et 4 matches de pratique (chaque match à l’un des 4 postes de la table de marque) – Définir un âge minimum pour cette formation.</li> <li>• Juge régional : - de 16 ans, juge les jeunes, + de 16 ans : évaluation sur fiche type (2 arbitrages en juge secondaire, 1 arbitrage en juge principal pour valider le titre).</li> <li>• Juge national C : Note de 15/20 obligatoire pour la théorie. Il est aujourd’hui nécessaire de mettre en place et référencer un pool d’évaluateurs pour confirmer les formations théoriques. Jugement comme arbitre en niveau N2F ou N4H et N3H</li> <li>• Juge national B : Idem juge C mais jugement comme arbitre principal N1F ou N2H</li> <li>• Juge national A : Juge en capacité de juger la N1 féminine et masculine comme juge principal ainsi que les manifestations internationales en France.</li> <li>• Les référents des inter-régions devront être réunis avec l’équipe nationale pour harmonisation des outils, des critères et des références pour homogénéiser la qualité des arbitres. (voir pistes de mise en place en pièce jointe<sup>3</sup>)</li> </ul> <p><b>Course en ligne :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• validation de la pratique sur 3 compétitions régionales ou interrégionales (dont au moins un marathon) puis passage de l’examen de juge national</li> <li>• même validation pratique sur les courses nationales après l’examen.</li> </ul>	

<sup>3</sup> - Arbitres : connaissances et reconnaissances

### **Slalom**

- Age minimum 16 ans – condition d'accès : licence à jour – Prérequis à définir.
- Formation régionale de juge régional sous la conduite des formateurs reconnus par la commission nationale (liste sur le site internet FFCK Slalom). Documents mis à disposition par la CNA Slalom
- Formation nationale (après 3 ans de jugement régional + 10 jugements) : examen national et juge arbitre régional sur la dernière N3 (jusqu'à ce jour). QCM de validation (QCM séparés : 1 pour les règles générales, 1 pour les règles spécifiques) + validation pratique.
- juge C = Juge national
- Juge national B = Juge arbitre régional ou interrégional
- Juge Arbitre National = Juge A (formation pratique en doublon avec un juge arbitre national sur au moins 5 courses et 3 tuteurs différents).
- Un juge international peut être juge arbitre régional.
- Quid de l'évaluation ? Comment « déclasser » un Juge Arbitre ? Cela reste possible via l'affectation sur les courses faites chaque année par la commission nationale.

### **Océan Racing**

- Les formations Juges sont toujours couplées avec une invitation des R1. En effet, il est plus facile de travailler ensemble lorsqu'on a suivi la même formation et que chacun sait ce que l'autre fait, quelles sont les prérogatives et les obligations de chacun.
- La définition des juges A, B, C n'est pas encore faite.
- Contenu de formation : Travail sur le règlement et le guide de l'Organisateur, Etude de cas type + mise en situation d'un Comité de Compétition - QCM de validation finale (formation sur 2 jours) + au moins un stage pratique sous tutorat.
- Un stage pratique en situation sur une compétition avec un formateur permet de compléter la formation.

Pour les responsables corps arbitral n'ayant pas répondu à la demande faite par Emmanuel, faire une fiche des prérequis pour une participation à une formation initiale, définir les critères d'attribution du diplôme de juge ou d'arbitre pour l'examen théorique, le stage pratique, pour chaque niveau de formation. Les règles de nomination des juges et des arbitres devront être aussi définies dans le règlement du Corps Arbitral.

Les conditions pour maintenir un juge ou un arbitre dans le corps arbitral, en dehors d'être toujours licencié à la FFCK, seront aussi définies par chaque Commission Nationale d'Activité.

Pour certaines disciplines, il est possible de nommer des juges ou des arbitres stagiaires (juge ou arbitre en cours de formation) à condition d'en décrire les conditions et les limites.

Le règlement du Corps Arbitral est lui aussi attendu pour début 2014. Il vient compléter le règlement de chaque Commission Nationale d'Activité.

<b>5</b>	<b>RESPONSABLE DES OFFICIELS et DU JUGE ARBITRE – JURY D’APPEL</b>
<p>Suite à un cas survenu cette année, il est important de revenir sur les litiges qui peuvent survenir sur une compétition.</p> <p>La notion de rapport du Juge Arbitre ou du Chef des Officiels est importante. Le Président de la commission concernée et le responsable du Corps Arbitral de la commission concernée n’ont reçu aucun rapport à ce jour pour la saison sportive en cours, de la part des responsables des juges sur les compétitions. Quand tout se passe bien, cela ne prête pas à conséquence, par contre, en cas de réunion du Comité de Compétition ou du Jury d’Appel, il est essentiel que le siège FFCK et que le Président de la Commission Nationale d’Activité soient informés. Il est donc important qu’un rapport soit fait à la suite de chaque compétition. Il sera nécessaire de rajouter dans le règlement du Corps Arbitral que le compte-rendu de toute compétition inscrite au calendrier national doit être envoyé au service sport de la fédération, au Président de la CNA concernée et au référent corps arbitral de cette CNA. En cas de problème disciplinaire, il est utile que la Commission nationale des Juges et des Arbitres soit informée.</p> <p>Proposition de la commission : mettre en place une formation spécifique pour les membres du Conseil Fédéral et du bureau exécutif sur la gestion d’un Jury d’Appel et les procédures règlementaires.</p>	
<b>6</b>	<b>RAPPORT DE COMPETITION</b>
<p>Au niveau de la procédure, c’est celle du Slalom qui est la plus explicite. Certaines autres commissions n’ont pas forcément conscience de l’importance de ces rapports dans le cas d’une procédure, ni les moyens de les mettre en place.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Kayak-Polo</b> : le délégué CNA renvoie un rapport type. L’ensemble des matchs fait l’objet d’une feuille de match signée par l’arbitre principal et les deux capitaines des équipes concernées et est conservée par la commission nationale. Dans le règlement Polo, la décision est prise de suite, sur le terrain. Le délégué fédéral est important dans la régulation des décisions de chaque arbitre.</li> <li>● <b>Slalom</b> : le rapport existant est trop long et lourd à remplir. L’objectif est de le retravailler pour qu’il tienne sur 1 page, le recto pouvant servir à des informations complémentaires de la part du Juge Arbitre si nécessaire.</li> <li>● <b>Océan Racing</b> : un rapport est fait avec l’organisateur et adressé à la CNA et à la FFCK.</li> </ul> <p>L’analyse de la commission des juges et des arbitres doit permettre de structurer ce point précis dans toutes les commissions.</p> <p>La faille aujourd’hui existe dans nos règles générales : Nomination du Jury d’Appel : « peut entendre le Juge-Arbitre », à modifier par « doit entendre le Juge-Arbitre ».</p> <p>Le rôle du Juge-Arbitre doit rester dans chaque règlement sportif.</p> <p>Les modalités pour les réclamations doivent être retravaillées ainsi que la définition 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> instance dans chaque règlement sportif en clarifiant les procédures.</p> <p>Il faut également remettre le rôle du Juge-Arbitre dans le Guide de l’Organisateur de chaque activité.</p>	

<b>7</b>	<b>EXAMEN JUGES INTERNATIONAUX</b>
<p>Plusieurs actions sont programmées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un point sera fait avec les commissions nationales sur leur besoin éventuel de nouveaux juges internationaux. Il faut prévoir une formation de préparation à l'examen en anglais.</li> <li>- Travail avec Jean-Michel PRONO pour clarifier les différents niveaux d'arbitre internationaux dans les différents règlements.</li> <li>- Etat des lieux à l'heure actuelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>En slalom :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 3 juges reconnus comme « niveau 1 » par la commission technique.</li> <li>▪ 15 reconnus pour les compétitions à l'étranger et 10 pour les compétitions internationales en France. Sur les 15 reconnus à l'étranger 5 sont particulièrement reconnus et sollicités.</li> </ul> </li> <li>○ <b>Kayak-Polo :</b> 3 à 4 arbitres reconnus par l'ICF<sup>4</sup> pour les compétitions à l'étranger et 10 pour les compétitions internationales en France.</li> <li>○ <b>Freestyle :</b> Une juge reconnue et réclamée à l'international, très compétente. Si elle abandonne, cela pourrait poser un problème.</li> </ul> </li> </ul>	
<b>8</b>	<b>RECYCLAGE</b>
<p>Problématique des tuteurs et des évaluateurs pour le suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelle formation pour les « revenants » ?</li> <li>- Tutorat sur les courses pour évaluation et remise à niveau ?</li> </ul> <p>Cette question reste à débattre au sein de la commission lors d'une prochaine réunion. Le bureau a présenté ses préconisations aux membres présents (voir annexe 1).</p>	
<b>9</b>	<b>POINTS DIVERS</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La page Internet du Corps Arbitral sera retravaillée avec le service sport pour être opérationnelle au 15 septembre.</li> <li>2. Relecture des règlements sportifs 2014/2015 : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Maryse = Course en Ligne et Océan Racing</li> <li>b. Bernard = Descente, Slalom et Va'a Vitesse</li> <li>c. Emmanuel = Waveski Surfing, Dragon Boat, Freestyle et Kayak Polo + une lecture sur les autres disciplines en fonction du délai.</li> </ol> </li> </ol> <p><i>Prochaines réunions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Une réunion de bureau avec Patrick BERARD en mai ou juin</i></li> <li>- <i>Une réunion de la Commission nationale des juges et des arbitres pour une réunion en Septembre</i></li> </ul>	

<sup>4</sup> International Canoe Federation